

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Présentation de l'organisme

CLEFORMA est un organisme de formation professionnelle dont le siège social est situé au :
156 chemin de la Porte Rouge, 13530 Trets.

CLEFORMA propose :

- des actions de formation professionnelle
- des bilans de compétences
- des prestations de coaching et d'accompagnement

Ces prestations peuvent être réalisées en présentiel, à distance ou en format hybride, directement par CLEFORMA ou avec des partenaires habilités.

2. Définitions

Dans les présentes conditions, il est entendu par :

- **Client** : personne physique ou morale achetant une prestation
 - **Participant / bénéficiaire** : personne réalisant la prestation
 - **Financeur** : organisme prenant en charge tout ou partie du coût (CPF, OPCO, entreprise...)
 - **CGV** : présentes conditions
-

3. Objet et champ d'application

Les présentes CGV définissent les modalités de vente et de réalisation des prestations proposées par CLEFORMA.

Toute commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document du client, sauf accord écrit contraire.

4. Contractualisation et documents

Toute prestation donne lieu à la remise préalable de documents contractuels :

- **Formation** : devis, convention ou contrat

- **Bilan de compétences** : convention ou contrat spécifique
- **Coaching** : contrat d'accompagnement

Le document doit être retourné signé pour validation.

En fin de prestation :

- attestation de réalisation remise
- document de synthèse pour le bilan de compétences

5. Droit de rétractation (clients particuliers)

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation :

Le client particulier dispose d'un **délai de 14 jours calendaires** à compter de la signature du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans justification ni pénalité.

La rétractation doit être notifiée par écrit (mail ou courrier).

Si la prestation débute avant la fin du délai de rétractation, avec accord du client :

- celui-ci renonce expressément à son droit de rétractation
- ou reste redevable du montant au prorata des prestations réalisées

6. Dispositions spécifiques au bilan de compétences

Conformément à l'article **L6313-4 du Code du travail** :

Le bilan de compétences comprend obligatoirement :

1. **Une phase préliminaire** (analyse de la demande et définition des besoins)
2. **Une phase d'investigation** (analyse des compétences, motivations, projet professionnel)
3. **Une phase de conclusion** (validation du projet et plan d'action)

Confidentialité renforcée :

- Les résultats du bilan sont la propriété exclusive du bénéficiaire
- Aucune communication à un tiers sans son accord écrit

Document de synthèse :

- remis uniquement au bénéficiaire
- destruction des documents par CLEFORMA après un délai réglementaire, sauf demande contraire

7. Données personnelles

Les données collectées sont utilisées uniquement pour la gestion des prestations.

Conformément au RGPD, chaque personne dispose d'un droit d'accès, modification et suppression.

Dans le cadre du **bilan de compétences et du coaching**, une stricte confidentialité est garantie.

8. Tarifs et modalité de paiement

Les tarifs sont exprimés en euros HT, majorés de la TVA en vigueur.

Le paiement s'effectue :

- à réception de facture
- par virement ou chèque

Un paiement échelonné est possible sur accord préalable.

9. Prise en charge par un financeur

Le client doit effectuer les démarches auprès des financeurs. En cas de refus : le coût reste à sa charge. En cas de subrogation, la facture est envoyée au financeur.

10. Annulation – Report

Par le client

- Annulation gratuite jusqu'à 10 jours avant
- Moins de 3 jours : jusqu'à 50 % dus

Bilan / coaching :

- séance non annulée = due
 - absences répétées = arrêt possible
-

Par CLEFORMA

CLEFORMA peut reporter ou annuler en cas de force majeure. Une solution alternative sera proposée.

11. Propriété intellectuelle

Tous les supports restent la propriété exclusive de CLEFORMA.

Toute reproduction est interdite sans autorisation.

12. Engagement du participant

Le participant s'engage à :

- être assidu
 - respecter les règles
 - s'impliquer activement
-

13. Responsabilité

CLEFORMA est soumis à une obligation de moyens.

Aucune garantie de résultat ne peut être exigée.

14. Litiges

Une solution amiable sera privilégiée. À défaut, les tribunaux compétents sont ceux d'**Aix-en-Provence**.

 **Mise à jour : 01 Juillet 2026**